

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GÉNÉRALE  
DU TRAVAIL

Decret n° 77/54 du 24/1/77  
MJT.DGT.DCGPCE 4/4/81  
portant intégration et nomination de BIYEKELE  
Marcel dans les cadres de la catégorie A, hié-  
archie I des S.A.F.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

VISAS :

- (/u la Constitution du 24 Juin 1973 ;  
(/u la loi 15-62, du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1968 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-199/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A ;  
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u l'Acte n° 44/EMSR du 12.12.1975 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 75-541 du 18.12.1975 fixant la composition du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le certificat de prise de service n° 261/DGSEAD du 6.8.1976 délivré par à l'intéressé ;  
(/u la lettre n° 307/DGSEAD du 9.9.1976 du Directeur Général des Services de Bibliothèques, d'Archives et de Documentation transmettant le dossier de l'intéressé ;  
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A, des S.A.F ;

DECRET :

.../....

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur BIYEKLE Marcel, né vers 1949 à Mouandi (Mouyondzi), titulaire du diplôme de Bibliothécaire-Bibliographe des Bibliothèques Universelles et Scientifiques délivré par l'Institut de Culture d'Etat N.C. KROUPSKALA " Spécialité Bibliothéconomie et Bibliographe " est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé Administrateur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé sera versé dans les cadres des Bibliothécaires lorsque celui-ci sera créé.

ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition de la Direction Générale des Services Bibliothèques, d'Archives et de la Documentation.

Article 4. - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 4 Août 1976, date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Président du Conseil des Ministres,

Le Ministre de la Justice et du Travail,

BRAZZAVILLE, le 24 Janvier 1977

Commandant Louis SYLVAIN GOMA .-

Pierre N' G A K A .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	5
DGT.BST	1
DF	3
CF	1
DGSBAD	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2

Le Ministre des Finances,

Alphonse P O A T Y .-